

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_043

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par La SARL C.T.I en date du 19 mars 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux d'ouverture de regards d'assainissement à l'aide d'une pioche dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement sur le territoire du Sydéal – Pas de travaux prévus mais simplement l'ouverture des regards pour vérifier leur état et mesurer la profondeur des réseaux (temps de mesure par regard environ 5 minutes),
Sur l'ensemble du territoire communal.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation pourra être impactée, et des alternats manuels mis en place sur l'ensemble du territoire communal du **Lundi 8 Avril 2024 au Mardi 2 Juillet 2024**.

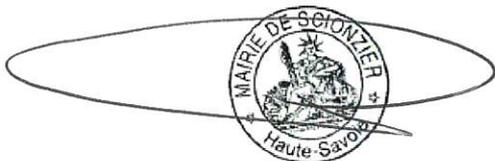
ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, le Pôle routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 19/03/2024
Le Maire,
Sandro PEPIN